

MODÈLES AGRICILES ET RÉALISATION DU DROIT À L'ALIMENTATION





INTRODUCTION ET OBJECTIFS DU MODULE

Comme nous l'avons souligné dans le module sur les causes de la faim, les différents modes de production agricoles ont des impacts importants sur la réalisation du droit à l'alimentation.

En 2002, un large processus de consultation a été lancé, notamment par la Banque mondiale et la FAO, afin de rédiger l'Évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement (EISTAD – IAASTD). La conclusion fondamentale de cette étude, menée par des centaines d'experts de toutes les régions du monde, est que « la manière dont le monde produit son alimentation devra changer radicalement afin de mieux servir les pauvres et les affamés, dans un contexte caractérisé par une population en augmentation et par le changement climatique, si l'on veut éviter une catastrophe sociale et environnementale »¹.

Ce module vise à ce que les membres d'un groupe local soient capables de :

- Mieux comprendre les liens entre les modes de production agricole et la réalisation du droit à l'alimentation
- Analyser les modèles agricoles prédominants et comprendre leurs impacts tant au nord qu'au sud.
- Comprendre la nature multifonctionnelle de l'agriculture et les modèles pouvant participer à la réalisation du droit à l'alimentation (comme les pratiques agroécologiques)

MODÈLE INDUSTRIEL VS. MODÈLE PAYSAN : UNE DUALITÉ NUANCÉE

Globalement, deux modèles agricoles sont généralement présentés comme les deux systèmes de production agricole en opposition : le modèle industriel (ou conventionnel) et le modèle paysan (ou familial). Pourtant, on entend aussi d'autres appellations diverses se référant de près ou de loin aux modèles agricoles : agriculture agroécologique, agriculture biologique, agriculture intensive, agriculture raisonnée, agriculture durable, pratiques biodynamiques, agriculture de conservation ou conservative, agriculture extensive, agriculture partagée, agriculture sociale, agriculture de subsistance, agriculture urbaine, permaculture (ou agriculture permanente), etc.

Comment donc classifier ces différentes appellations ?

Dans le cadre de ce module et pour faciliter l'appropriation de ces notions complexes, nous empruntons la classification proposée par Jan Douwe van der Ploeg².

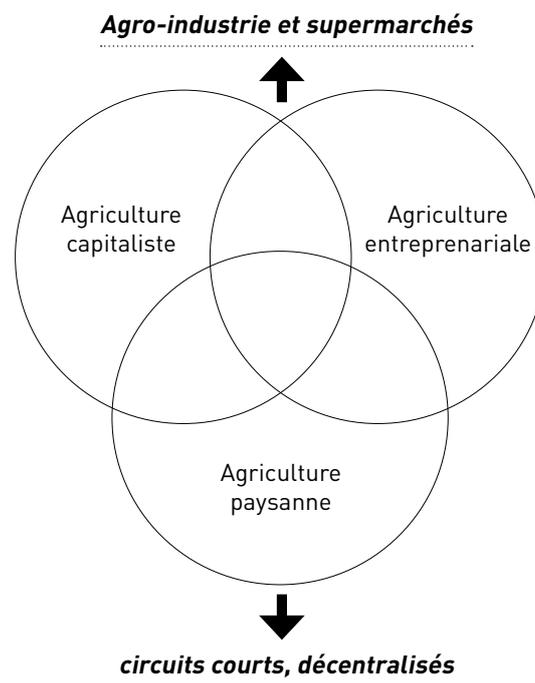


Schéma de Jan van der Ploeg³

1 - International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development Agriculture, Global press release, "The Need for Change", 15 avril 2008, http://www.agassessment.org/index.cfm?Page=Press_Materials&ItemID=11

2 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008.

3 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, p. 5

L'AGRICULTURE CAPITALISTE OU MODÈLE INDUSTRIEL :

L'agriculture industrielle est constituée d'un réseau étendu de fermes dans lesquelles la main-d'œuvre est principalement ou exclusivement salariée. La production est destinée au marché et est organisée pour atteindre la « maximisation du profit » (traduction libre de la définition de Jan van der Ploeg⁴). Ce type d'agriculture est caractérisé par l'emploi de variétés à haut rendement, l'utilisation intensive d'intrants chimiques, le recours à l'irrigation, à de grosses machines et généralement au crédit. Elle est intensive en capitaux.

L'AGRICULTURE ENTREPRENEURIALE :

L'agriculture entrepreneuriale s'appuie principalement (bien que pas exclusivement) sur le capital financier et industriel (notamment sur le crédit, les intrants industriels et les technologies). Son expansion constante, notamment en terme de taille, est un élément fondamental. La production est hautement spécialisée et entièrement dédiée au marché. Le travail est généralement mécanisé et de plus en plus « modernisé » (traduction libre de la définition de Jan van der Ploeg⁵).

L'AGRICULTURE PAYSANNE OU MODÈLE FAMILIAL⁶:

L'agriculture paysanne s'appuie sur un usage durable du capital écologique et est orientée vers la défense et l'amélioration des conditions de vie paysanne. La multifonctionnalité est un élément fondamental. Le travail est fourni par la famille (ou par les membres de la communauté rurale via une relation de réciprocité) et la terre, ainsi que les principales ressources productives, appartiennent à la famille. La production est destinée au marché ainsi qu'à la reproduction de l'unité agricole et à la famille (traduction libre de la définition de Jan van der Ploeg⁷).

L'agriculture paysanne est ancrée dans la condition paysanne et en est originaire. L'élément central de la condition paysanne est la lutte pour l'autonomie.⁸

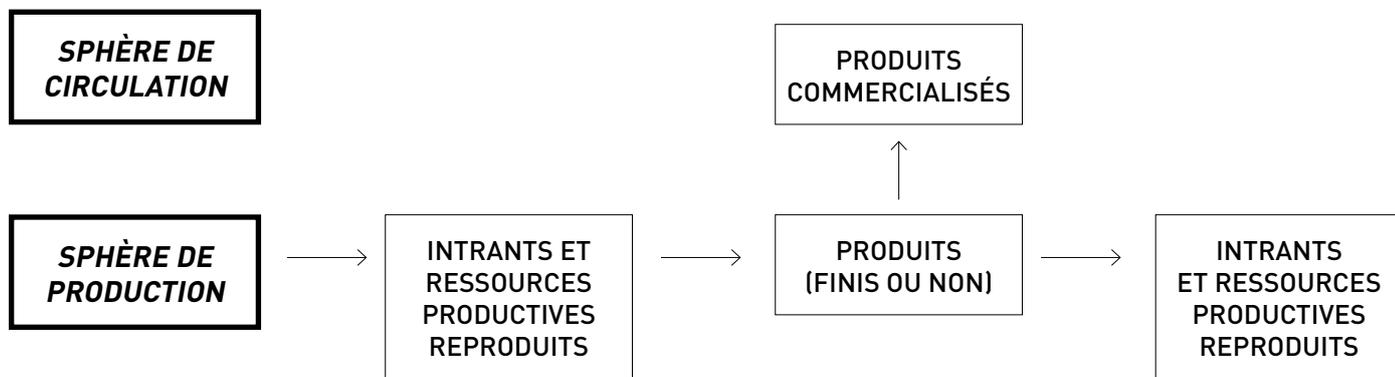
Caractéristiques de l'agriculture paysanne :

- L'agriculture paysanne vise à produire et cultiver autant de valeur ajoutée que possible.
- Les ressources productives sont en général limitées dans l'agriculture paysanne.
- Dans la composition des ressources productives : la force de travail est assez abondante, contrairement aux moyens productifs (terre, animaux, etc.) qui sont limités.
- Les ressources ne sont pas séparées en éléments opposés et contradictoires, tels que capital travail et capital financier, travail intellectuel et travail manuel.
- Le travail est central et intensif
- La relation entre l'unité agricole et le marché est caractérisée par une autonomie de reproduction.

Modèle paysan	Modèle entrepreneurial
<ul style="list-style-type: none">→ Ancré dans la nature, faible artificialisation du milieu,→ Faible niveau d'utilisation d'intrants du commerce ; différenciation du côté de la distribution (faible degré de « marchandisation »)→ L'artisanat et les technologies basées sur les connaissances et les savoir-faire sont essentiels→ Intensification constante basée sur les connaissances, la quantité et la qualité du travail→ Multifonctionnalité→ Continuité entre le passé, le présent et le futur. Gestion de la fertilité, intégration de différentes cultures dans des systèmes agroécologiques durables.→ Améliore la qualité de vie.	<ul style="list-style-type: none">→ Déconnecté de la nature: artificialisation du milieu (serres, irrigation, chimie)→ Haute dépendance vis-à-vis du marché ; degré élevé de « marchandisation » ; utilisation massive d'intrants et de produits issus du pétrole ou hautement exigeants en énergie (tracteurs, engrais chimiques)→ L'entreprenariat et les technologies mécaniques sont essentiels→ L'expansion en termes de taille est la tendance dominante ; l'intensification se fait via la technologie (mécanique, hydraulique, chimique...) et l'extension des fermes.→ Spécialisation extrême en fonction de la demande solvable.→ Rupture entre le passé, le présent et le futur→ Maîtrise et redistribution du bien-être social

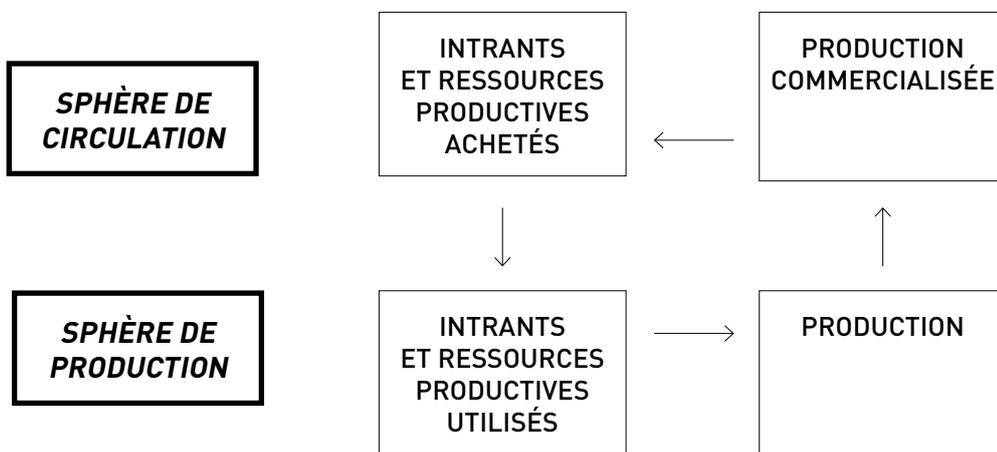
D'un point de vue analytique, l'agriculture consiste en 3 processus mutuellement interreliés et adaptés :

- La mobilisation des ressources ;
- La conversion de ces ressources en produits (finis ou non) ;
- La marchandisation ou la réutilisation de ces produits (finis ou non).



Autonomie de reproduction (Schéma de Jan Douwe van der Ploeg) ¹⁰

Voir encart « Le cycle d'une agriculture paysanne autonome » (en fin de module) pour un schéma et une explication plus substantielle de l'autonomie de reproduction et des éléments des systèmes agricoles dans une agriculture paysanne.



Reproduction dépendante du marché (Schéma de Douwe Jan van der Ploeg) ¹¹

4 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, pp. 1-2

5 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, pp. 1-2 6 - p. 42

7 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, pp. 1-2

8 - Idem, p. 23.

9 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, p. 114

10 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, p. 44

11 - Ploeg, J. D. van der, The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization, Earthscan, London, 2008, p. 45

CONSÉQUENCES ET IMPACTS DU SIÈCLE DE L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA « RÉVOLUTION VERTE »

Le XX^e siècle a connu une véritable révolution des modèles de production agricole. Le modèle industriel s'est globalement imposé au Nord, particulièrement à partir des années 50, et ensuite dans les pays du Sud, phénomène qui a reçu le nom de « Révolution verte ».

Parallèlement, les politiques de libéralisation du commerce ont accéléré la primauté du modèle agricole industriel et la dualisation des modèles agricoles déjà existants. Les impacts négatifs tant sociaux qu'environnementaux et économiques de ces politiques de libre-échange et de promotion du modèle agricole industriel ont été largement documentés :

- L'allongement de la chaîne agro-alimentaire et de la concentration de pouvoir des multinationales agro-alimentaires ;
- La délocalisation de l'agriculture ;
- La dépendance de l'agriculture envers les énergies fossiles qui se raréfient ;
- La part grandissante de l'agriculture dans l'augmentation des gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique ;
- L'accroissement de la dépendance des pays du sud envers les importations alimentaires ;
- L'aggravation de la volatilité des prix agricoles ;
- L'augmentation des monocultures de produits alimentaires destinés à l'exportation ;
- L'appui public aux biens privés plutôt qu'aux biens publics ;
- La destruction des économies, des solidarités rurales et locales ;
- L'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition ;
- La déforestation ;
- La perte de biodiversité ;
- La pollution des nappes phréatiques ;
- L'appauvrissement des sols ;
- L'épuisement des ressources en eau ;
- Le soutien économique aux agriculteurs les plus industriels, au détriment de l'agriculture paysanne et familiale ;
- Les impacts sur la santé: surconsommation de viande, développement des diabètes, obésité, présence d'additifs chimiques alimentaires de toutes sortes dans notre alimentation, intrants chimiques de conservation, résistance aux antibiotiques, augmentation des cancers, etc ;

Aujourd'hui, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer ces impacts et revendiquer un changement de paradigme vers une agriculture durable. Le défi est de taille, mais les propositions d'alternatives existent et se renforcent. Celles-ci se sont regroupées dernièrement sous le concept de pratiques agroécologiques. Le consensus contemporain entre mouvements sociaux, chercheurs, ONG et certains décideurs est clair : le modèle industriel est arrivé à ses limites et il faut s'atteler à faire émerger un autre modèle agricole plus durable sur le plan environnemental et respectant les droits humains sur le plan social afin d'assurer une production alimentaire suffisante tout en réduisant la faim et la pauvreté.

L'AGROÉCOLOGIE

L'agroécologie est à la fois une science et un ensemble de pratiques. Elle résulte de la fusion de deux disciplines scientifiques, l'agronomie et l'écologie. En tant que science, l'agroécologie est l'«application de la science écologique à l'étude, à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables». En tant qu'ensemble de pratiques agricoles, l'agroécologie recherche des moyens d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème. Elle permet d'obtenir les conditions les plus favorables pour la croissance des végétaux, notamment en gérant la matière organique et en augmentant l'activité biotique du sol¹².

La Via Campesina reprend d'ailleurs les principes de l'agroécologie établis par Altieri¹³ pour définir les principes de l'agriculture paysanne durable¹⁴:

- Améliorer le renouvellement de la biomasse et optimiser la disponibilité des nutriments et l'équilibre des flux de nutriments ;
- Assurer des conditions des sols favorables pour la croissance de la plante, particulièrement par la gestion de la matière organique, la couverture des sols et l'amélioration de l'activité biologique des sols ;
- Minimiser les pertes en énergie solaire, en air et en eau par la gestion du sol, à travers une augmentation de la couverture des sols ;
- La diversification génétique et des espèces de l'agroécosystème dans le temps et dans l'espace ;
- Valoriser les interactions biologiques bénéfiques et les synergies entre des éléments issus de la biodiversité pour mettre en avant les processus et les services écologiques clés.

La mise en œuvre de l'agroécologie, comme alternative au modèle industriel dominant, nécessite un processus de transition vers un autre modèle agricole durable respectant les droits humains, ou, à tout le moins, vers une cohabitation avec le modèle conventionnel.

LES APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES COMME MODE DE PRODUCTION AGRICOLE PERMETTANT DE RÉALISER LE DROIT À L'ALIMENTATION

Il faut réinvestir dans l'agriculture. La question n'est pas combien mais comment. En accord avec leurs obligations internationales, les Etats doivent reconnaître la diversité des modes agricoles et choisir de soutenir un modèle permettant de réaliser le droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables au moyen de politiques publiques fortes. Ces dernières doivent en effet tenir compte tant des impacts économiques que des impacts environnementaux et sociaux du modèle agricole soutenu.

Comme nous l'avons déjà vu dans le Module « Droit à l'alimentation », l'Observation générale n°12, qui explicite le contenu normatif de l'article 11 du PIDESC, considère que le droit à se nourrir est réalisé lorsque : "Chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer". Trois notions ressortent de cette définition : l'accessibilité, la disponibilité et l'adéquation de la nourriture. Le Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter analyse la contribution des approches agroécologiques sous cet angle. Le rapport¹⁵ en déduit que :

- L'agroécologie accroît la productivité au niveau local – Assurant la disponibilité
- L'agroécologie réduit la pauvreté rurale – Assurant l'accessibilité
- L'agroécologie contribue à l'amélioration de la nutrition – Assurant l'adéquation

12 - Extrait de ; DE SCHUTTER, O., Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/16/49, Nations Unies, 20 décembre 2010, pp. 6-7, citant : Altieri, M.A., *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*, 2e éd., Boulder, Colorado, Westview Press, 1995.

13 - Altieri, M.A., "Agroecology: The Science of Natural Resource Management for Poor Farmers in Marginal Environments." *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 2002,

14 - La Via Campesina, *L'agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, Djakarta, septembre 2010, pp. 2-3.

15 - DE SCHUTTER, O., Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/16/49, Nations Unies, 20 décembre 2010

Excepté dans des situations de catastrophes naturelles ou de guerre, le droit à une alimentation adéquate n'est pas le droit d'être nourri mais le droit à se nourrir dignement. Les Etats se doivent de prendre cela en compte en mettant en œuvre les réformes et politiques de soutien à l'agriculture. Ils devront donc préférer la fourniture de biens publics par exemple plutôt que la subsidiation de biens privés tels que les intrants.

En faisant le choix de certaines orientations de politique agricole, les Etats devront agir en accord avec leur obligation de respecter et protéger le droit à l'alimentation tant à l'intérieur de leurs frontières qu'à l'étranger. Dans ce sens, par exemple, les Etats membres de l'Union européenne devraient, pour respecter le droit à l'alimentation, revoir la PAC pour s'assurer qu'elle ne provoque pas de « dumping »¹⁶ dans les pays du sud importateurs. Ou encore, les Etats devraient, pour protéger le droit à l'alimentation, adopter un modèle agricole durable en favorisant les pratiques agroécologiques, en investissant, par exemple, dans les biens publics tels que services de vulgarisation, installations de stockage et infrastructures rurales (routes, électricité, technologies de l'information et de la communication) et dans l'accès aux marchés locaux et régionaux, au crédit et à l'assurance contre les risques météorologiques, la recherche-développement dans le domaine agricole, l'éducation et le soutien aux organisations et coopératives d'agriculteurs¹⁷.

LE CYCLE D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE AUTONOME

Comme expliqué ci-dessus, une des caractéristiques principales de l'agriculture paysanne est la notion d'autonomie (la relation entre l'unité agricole et le marché est caractérisée par une autonomie de reproduction), tel que c'est expliqué par le schéma de Douwe Jan van der Ploeg. Cette dimension fondamentale est également illustrée ci-dessous.

Au cœur du système apparaît la famille paysanne qui, grâce à un accès foncier sécurisé, va pouvoir pratiquer une agriculture familiale durable. Généralement, et cela contrairement à l'approche industrielle/capitaliste, la famille paysanne ordonne ses priorités comme suit :

- Se nourrir en abondance, diversité, qualité pendant toute l'année et pendant de très nombreuses années;
- Nourrir les animaux ;
- Nourrir la terre ; et seulement ensuite,
- Nourrir le marché.

Le triangle central (en jaune) représente les éléments sur lesquels le paysan peut agir, c'est-à-dire sur :

- **Le maintien, la protection et l'amélioration de la fertilité du sol**
- **Le contrôle du micro-climat (humidité, température, lumière, vent)**
- **Les plantes (biodiversité, qualité des semences).**

Ces plantes vont donner, soit des denrées agricoles pour les humains, soit de la nourriture pour les animaux. Par ailleurs, tous les sous-produits vont être recyclés, soit pour alimenter directement la terre, soit après un passage par l'estomac des animaux. A mesure qu'on va du centre constitué par la relation paysan-terre vers la périphérie du système, le paysan perd le contrôle sur les filières agricoles et la commercialisation de ses produits.

Notons que la notion d'autonomie apparaît aussi à ce niveau du schéma : le paysan n'a effectivement pas de contrôle sur les « éléments en rouge » c'est-à-dire le marché, le macro-climat, les subsides, le prix des intrants industriels, etc. Avec l'argent obtenu en vendant une partie de ses produits sur le marché, le paysan choisira d'investir dans une production soit agroécologique soit conventionnelle.

Enfin, la ligne transversale jaune présente ce qui conditionne l'efficacité du système une fois l'accès à la terre assuré. On remarquera que les facteurs de réussite sont plutôt de nature immatérielle que matérielle. Il s'agit essentiellement de la volonté d'apprendre, la volonté de mettre en valeur les ressources locales, la communication de paysan à paysan autour d'expériences positives, et la capacité de coopérer pour reconquérir le contrôle sur le marché, et sur l'épargne et le crédit.

16 - Il y a « DUMPING » lorsqu'une marchandise est exportée à un prix inférieur à sa valeur normale, ce qui signifie en général qu'elle est exportée à un prix moins élevé que celui auquel elle est vendue sur le marché intérieur ou sur les marchés de pays tiers, ou au coût de production.

[définition de l'OMC http://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm]

17 - Idem, p. 18.

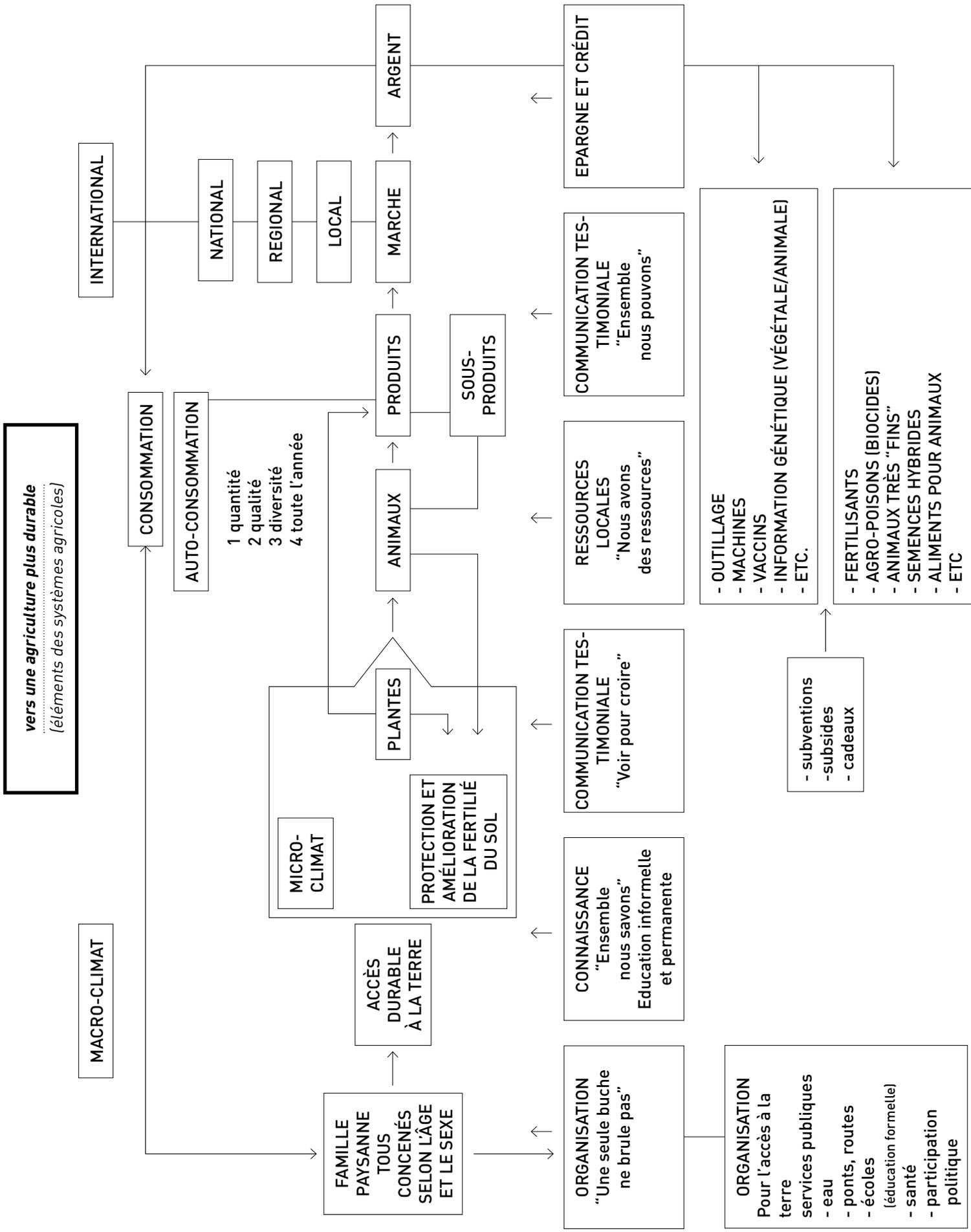


Schéma de Philippe Teller: Philippe Teller, Reconquêtes paysannes en Amérique latine, à paraître prochainement

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

- "Were we to represent Europe by a color, this color would undoubtedly be green... What could be more natural than the fruits of the earth to create a community of interests among states, so close are the links between agriculture and culture, between the identity of nations and culture, between the identity of nations and the food they eat?" Informe Spaak, 1956.
- La politique agricole commune (PAC) est définie par la Commission européenne comme étant des actes juridiques et des pratiques adoptés par l'Union européenne, et dont l'ensemble constitue une politique commune, unifiée, en matière d'agriculture. Elle doit permettre d'assurer à longue échéance la pérennité de l'agriculture au cœur d'un espace rural vivant et a pour but ceux énoncés par l'article 39 du traité sur le fonctionnement de l'UE (ex-article 33 TCE).

ARTICLE 39

(ex-article 33 TCE)

1. La politique agricole commune a pour but:

- a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'oeuvre,
- b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture,
- c) de stabiliser les marchés,
- d) de garantir la sécurité des approvisionnements,
- e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

La PAC est née lors de la fondation de la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1957 – Traité de Rome, art. 39 – mais elle ne sera opérationnelle qu'en 1964 selon les principes décidés par les 6 pays fondateurs de l'Union Européenne. Bien que la PAC ait été la seule politique réellement commune à tous les Etats membres en 1957, la PAC n'était pas une véritable invention, mais plutôt la continuation et l'harmonisation des politiques que les États membres avaient adoptées depuis plus de dix ans. Ces politiques étaient inspirées par les politiques que le président Roosevelt avait lancé aux Etats-Unis dans les années 1932 à 1940. La principale justification de ces politiques était d'isoler l'agriculture des marchés. En effet, la période de libre-échange qui avait causé la Grande Dépression des années 30 justifiait une rupture avec ce modèle et l'adoption d'un modèle plus protecteur et interventionniste.

→ 1930s	Grande dépression	→ 1999	Agenda 2000
→ 1940	2è Guerre Mondiale	→ 2003	Réforme à mi-parcours
→ 1957	Traité de Rome	→ 2004-7	Agrandissement de l'UE à 27
→ 1962	Création du "Marché Commun"	→ 2007	Crise alimentaire
→ 1974	Crise alimentaire	→ 2009	« Bilan de Santé»
→ 1980s	Premières mesures de contrôle	→ 2009-11	Révision budgétaire
→ 1992	Réforme MacSharry	→ 2013	PAC après 2013
→ 1995	Création de l'OMC		

Pourtant depuis le début des années 90', les réformes successives de la PAC ont été construites sur un postulat diamétralement opposé aux raisons de sa création : on considérait que la libéralisation des échanges commerciaux internationaux augmenterait l'efficacité des marchés, et conduirait à l'amélioration de la situation de l'ensemble des agriculteurs et des consommateurs. Depuis la réforme de la PAC de 1992, l'objectif de la PAC n'est plus d'augmenter la productivité mais bien d'accroître la «compétitivité» c'est-à-dire de gagner des parts de marchés, à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur de l'Europe.

Deux mécanismes de libéralisation ont été mis en œuvre:

- Les baisses successives des prix garantis et l'alignement progressif des prix internes sur les prix internationaux dont l'objectif était de rendre compétitives les productions européennes et faciliter les exportations sans restitution.
- La suppression des prélèvements variables à l'importation et leur remplacement par des tarifs fixes.

Différentes interventions ont été mises en place pour compenser et accompagner les effets de la libéralisation:

- Les aides directes octroyées aux producteurs, ne compensant que partiellement les diminutions de prix programmées.
- Le retrait des terres de la production sous forme de gel des terres et jachères (1992 - 2008)

Les réformes «à mi-parcours» (2003) et du «Bilan de Santé» (2008) ont poursuivi la voie du démantèlement des instruments de maîtrise et de régulation des marchés agricoles.

Dans le même temps, les aides directes sont devenues tout d'abord partiellement puis quasiment entièrement découplées de la production et soumises à la conditionnalité.

La décision de supprimer en 2015 les quotas laitiers a été confirmée en 2008. Elle vise à aligner l'organisation du marché du lait sur ceux déjà réformés (céréales...)¹⁸.

La prétention de l'Europe de « nourrir le monde » et d'être un acteur incontournable sur le marché agroalimentaire international a des impacts dramatiques sur la réalisation du droit à l'alimentation de par le monde. Trop de budgets publics sont encore investis dans la compétitivité internationale de l'agriculture européenne de sorte que les pays du Sud sont incapables de protéger leur marché face au dumping des exportations européennes à prix subventionné.

Depuis 2010, la Commission a lancé une énième réforme de la PAC et a commencé par organiser une consultation publique à ce sujet. La réforme de la politique agricole commune doit intervenir d'ici 2013. La Commission a ensuite présenté un document qui décrit les options possibles. Et, le 12 octobre 2011, la Commission a présenté un ensemble de propositions législatives destinées à la PAC après 2013 avec l'objectif affiché « de favoriser une agriculture plus compétitive et durable et de dynamiser les zones rurales ».

Le même jour, La Via Campesina publiait son analyse des Propositions législatives de la Commission en commençant par ces lignes « Propositions législatives PAC 2014-2020 : Marchés sans pilote, paysans sans revenu, paiements sans justice : l'Union Européenne doit tracer des perspectives d'avenir aux paysans et aux jeunes qui souhaitent le devenir ».

- Les objectifs de meilleure légitimité sociale/environnementale des paiements directs ne se retrouvent pas dans les propositions concrètes.
- L'absence de régulation des marchés et de la production annonce de prochaines crises sectorielles.
- Les chèques nationaux remplacent une vraie PAC juste, sociale et durable pour les paysans/paysannes et consommateurs/consommatrices »¹⁹.

L'année 2012 sera cruciale pour l'avenir de tous les agriculteurs européens et pour la réalisation du droit à l'alimentation de par le monde. Il importera de faire entendre nos voix afin de modifier ces propositions pour créer un cadre cohérent qui garantissent aux millions de paysans d'Europe des perspectives d'existence dignes et durables.

18 - Extrait de PFSA, « Position de la PFSA - Objectifs et instruments pour une Politique Agricole Commune européenne après 2013 », mars 2010, Bruxelles, <http://www.pfsa.be/spip.php?article702>

19 - Coordination européenne - La Via Campesina, « Propositions législatives PAC 2014-2020 : première réaction de ECVC », Bruxelles, mercredi 12 octobre 2011, <http://www.eurovia.org/spip.php?article507>

POUR ALLER PLUS LOIN

- Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, Rapport « Agroécologie et droit à l'alimentation » : DE SCHUTTER, O., Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/16/49, Nations Unies, 20 décembre 2010, http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf
- International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD), Summary for Decision Makers of the Global Report, approuvé par 58 gouvernements à Johannesburg, avril 2008, http://www.agassessment.org/index.cfm?Page=doc_library&ItemID=14 et <http://www.greenfacts.org/fr/index.htm>
- Ploeg, J. D. van der, *The New Peasanteries. Struggles for autonomy and sustainability in an era of Empire and globalization*, Earthscan, London, 2008
- La Via Campesina, *L'agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, Djakarta, septembre 2010, http://www.viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=581:la-griculture-familiale-paysanne-et-durable-peut-nourrir-le-monde&catid=14:publications&Itemid=30
- Altieri, M.A., *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*, 2e éd., Boulder, Colorado, Westview Press, 1995.
- Altieri, M.A., "Agroecology: The Science of Natural Resource Management for Poor Farmers in Marginal Environments." *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 2002, <http://agroecology.pbworks.com/f/NRMfinal.pdf>
- Plateforme pour la Souveraineté Alimentaire (PFSA), « Position de la PFSA - Objectifs et instruments pour une Politique Agricole Commune européenne après 2013 », mars 2010, Bruxelles, <http://www.pfsa.be/spip.php?article702>
- Confédération paysanne, *Charte de l'agriculture paysanne*, Colloque Agriculture paysanne, FEDEAR, Rambouillet, 1998, http://www.confederationpaysanne.fr/l-agriculture-paysanne_15.php